

## AXE

# DEVELOPPEMENT DE LA SANTE MENTALE COMMUNAUTAIRE

**Formaliser des contrats relais (engagements réciproques) entre les parties prenantes du parcours de soins et de vie en psychiatrie**

4

### Partenaires :

Tous les partenaires : sanitaires, libéraux, médico-social, social, associatif...

### Coordinateurs :

Directions des soins des CH

## ➤ Résultats attendus

Formalisation de contrats relais (ou autre document attestant des engagements réciproques) entre les services d'urgence (ou de consultation) et les unités d'hospitalisation de la psychiatrie.

Formalisation de contrats relais (conventions ou autres documents attestant des engagements réciproques) entre les unités de psychiatrie (hospitalisation complète, de jour, CMP, permanence d'accueil) et les partenaires libéraux, médico-sociaux, sociaux et associatifs.

Disposer d'un dossier (ou d'outils) de liaison (en référence au DLU en médico-social).

## ➤ Objectifs stratégiques

Eviter les situations de rupture dans le parcours de soins et de vie de l'utilisateur en psychiatrie par un meilleur partage d'informations et de meilleures transmissions entre les différents partenaires.

Limiter le recours aux urgences par une meilleure continuité dans la prise en charge et le suivi des personnes.

Faciliter le recours aux urgences (ou autres consultations) en prenant en considération les contraintes organisationnelles de ces unités.

Garantir la pertinence du temps de recours à l'hospitalisation.

Eviter la redondance d'examen entre les urgences et les unités d'hospitalisation (ex : analyses laboratoire).

## ➤ Objectifs opérationnels

- Définir des contrats relais (conventions, engagements réciproques) entre les partenaires.

## ▼ Indicateurs ▼

### de suivi :

- Nombre de contrats relais réalisés (ou autres engagements réciproques).
- Existence d'un cahier des charges pour la définition des items attendus dans le cadre d'un dossier de liaison. Les modalités d'utilisation de ce dossier de liaison sont également définies.
- Existence d'un protocole définissant les règles à appliquer lors des transmissions paramédicales entre les partenaires.

### de résultat :

- Existence et systématisation du dossier de liaison.
- Les contrats relais sont formalisés et appliqués. Une réunion annuelle de suivi et d'évaluation est coordonnée dans le cadre de la CPT.

- Développer un dossier de liaison en prenant en considération l'importance de sécuriser ces données.
- Disposer d'un professionnel (durant l'hospitalisation) qui s'assure, lors de la sortie du patient, que les dispositifs de continuité sont en place (rôle déterminant du référent de parcours). Il peut en être de même pour les autres structures médico-sociales, sociales et associatives.

### Liens avec d'autres travaux territoriaux :

- Plateforme MAIA - plateforme du réseau d'appui aux médecins généralistes (PRAG)
- Se référer au DLU en médico-social
- Travaux en lien avec le DMP, la conciliation médicamenteuse, dossier pharmaceutique...

## Échéance : 2020

### ▼ Mise en œuvre

### ▼ Modalités de réalisation

### ▼ Echéance

1- Recenser les contrats relais existants/ conventions (ou autres engagements contractuels) au sein du département.	Questionnaire à transmettre à toutes les structures représentées au sein de la CPT	2019
2- Définir des groupes de travail multi professionnels en fonction du contrat relais à définir.	Représentativité des différents partenaires en fonction des contrats relais à définir	2019
3- Définir et formaliser les engagements réciproques entre les différents partenaires.	Recensement des attendus dans le cadre de réunion d'analyse de pratiques	2019
4- Définir un dossier de liaison pouvant être utilisé par les différents partenaires lors d'une situation d'adressage	Etablir un cahier des charges pour la définition des items attendus dans le cadre de ce dossier. Les modalités d'utilisation de ce dossier de liaison sont également définies.	1 <sup>er</sup> semestre 2019
5- Phase de test du dossier de liaison	Mise en production et évaluation Ajustement du support	2020
6- Evaluation des dispositifs : contrats relais, dossier de liaison et transmissions.	Une réunion annuelle de suivi et d'évaluation est organisée sous l'égide de la CPT	2020